

Commune de **THENAY**
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2016 à 19 H 30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juin, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	15	<i>Présents</i> : MM. D. ROINSOLLE – O. LAFONTAINE – D. PRUDHOMME-HALLERY R. LEJARRE - P. DEROUIN – P. JOUSSELIN - J. MOREAU – A. BRUN - D. COSSON – D. SALVAUDON
<i>Présents</i>	10	
<i>Votants</i>	13	<i>Absents excusés</i> : Véronique RIVIERE donne pouvoir à Robert LEJARRE Jean-Luc BABIN donne pouvoir à Odile LAFONTAINE Yannis DEPOND donne pouvoir à Denis SALVAUDON <i>Absents</i> : Manon DIARD – David PILLAULT
<i>VOTE POUR</i>	13	<i>Secrétaire de séance</i> : Danièle PRUDHOMME-HALLERY

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2016 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – PROJET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE ETANG DU ROGER : ETUDE DE FAISABILITE ET PREPROGRAMME

Monsieur le Maire expose que la procédure administrative de déclaration de projet de l'opération est engagée. Il précise que lors de la réunion de la Commission « Etang du Roger » avec les services de l'Etat, qui s'est tenue en mairie le 23 mai 2016, il a été convenu de préparer le permis d'aménager. Le Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme Selarl C.A.U., sis à Selles-sur-Cher (41130), 8 avenue Cher Sologne, a été consulté pour réaliser l'étude de faisabilité et de préprogramme.

Le Cabinet propose de faire un plan d'aménagement général, avec les implantations possibles, le type d'habitations, et l'impact financier de l'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation de la mission d'étude ci-dessus présentée.
- Décide de confier la mission de l'étude de faisabilité et préprogramme au cabinet d'Architecture et Urbanisme, Selarl C.A.U., sis à Selles-sur-Cher (41130), 8 avenue Cher Sologne, représenté par Monsieur Mathieu Albertini, Architecte gérant de la Selarl C.A.U..
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour un montant de 3 500 € HT (4 200 € TTC).
- Dit que la dépense est prévue au budget principal de l'exercice en cours.

2 - GARDERIE PERISCOLAIRE : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire expose que lors des dernières réunions de chantier, il a été convenu avec les entreprises HYDROELEC et SRS, titulaires du marché pour les lots n°6 Electricité, et n°7 plomberie/chauffage, et lot n°9 revêtement de sol, de préparer un avenant correspondant à la solution technique la mieux adaptée lors des travaux.

Lot 6 : Electricité 6

Entreprise HYDROELEC – Avenant n°2

Alarme incendie, commande déporté sur volets roulants, modification du tableau de monophasé en triphasé.

Montant du marché : 8 527.94 € TTC (Marché initial + avenant n°1)

Avenant n°2 : 1 050.38 € TTC

Nouveau montant : 9 578.32 €

Entreprise HYDROELEC – Avenant n°3

Moins-value sur marché de base prise électrique

Avenant n°3 : -84.00 € TTC

Nouveau montant : 9 494.33 € TTC

Lot 7 : Plomberie

Entreprise HYDROELEC

Modification d'appareillage, réseaux extérieurs

Montant du marché : 34 331.34 € TTC

Avenant : 1 988.05 € TTC

Nouveau montant : 36 319.45 € TTC

Lot 9 : revêtement de sol

Entreprise SRS

Remplacement des carrelages par sol souple

Montant du marché : 18 550.80 € TTC

Avenant proposé : -5 985.00 € TTC

Nouveau montant : 11 368.80 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les modifications au cahier des charges aux lots 6, 7 et 9 du marché de travaux de la garderie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux lots 6, 7 et 9 du marché de travaux de la garderie périscolaire comme indiqué ci-dessus.

3 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ETANG DU ROGER

Vu la délibération du 10 décembre 2015 relative à la création de la Commission communale « étang du Roger »,

Vu la demande présentée par M. Yannis DEPOND et Mme Pascale JOUSSELIN,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'intégration de deux nouveaux membres à la Commission « étang du Roger »,
- désigne les membres de cette commission : Daniel ROINSOLLE, Odile LAFONTAINE, Jean-Luc BABIN, Danièle PRUDHOMME-HALLERY, Robert LEJARRE, Denis SALVAUDON, Jackie MOREAU, Delphine COSSON, Pascale JOUSSELIN, Yannis DEPOND.
- dit que la Commission « Etang du Roger » a un rôle consultatif.

4 – CIRCUITS DU VAL DE LOIRE

Monsieur le Maire expose que la manifestation VW CAMP s'est tenue sur le site des circuits du Val de Loire

les 3, 4 et 5 juin 2016. Il précise que la manifestation avait été interdite par le Préfet de Loir-et-Cher au dernier moment au motif que malgré plusieurs rappels, l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'organisateur exigée par le Code du sport n'a pas été fournie dans les délais ; celle-ci ayant été déposée en Préfecture le 2 juin 2016. Un courriel de la Préfecture est parvenu en mairie le 3 juin 2016 à 12h30, dont il est donné lecture, interdisant la manifestation, alors que celle-ci avait déjà commencée.

L'assemblée s'émeut de l'envoi pour le moins tardif de la réponse préfectorale, le maire n'ayant pas les moyens de faire respecter la décision une fois les véhicules et animations en place sur le site. Au vu de la situation, Monsieur le maire a décidé de ne pas annuler les autorisations municipales de circulation, de débit de boissons et de dérogation exceptionnelle au bruit pour les soirées musicales.

Monsieur le maire indique qu'aucune plainte n'a été reçue en mairie.

Monsieur BRUN fait part de plaintes de riverains s'agissant du stationnement de véhicules dans des chemins privés durant le week-end.

Madame JOUSSELIN conseille d'établir un courrier au Préfet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Catastrophe naturelle : fermeture exceptionnelle de l'étang du Roger jusqu'au 12 juin 2016 inclus.
- Assistance technique et administrative au projet d'aménagement de l'étang du Roger : Monsieur le Maire propose de recourir à l'expertise de M. Philippe BENOIST, Expert judiciaire et membre du conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière. Il précise que M. Benoist est déjà intervenu lors de la signature de l'acte authentique d'acquisition du site pour conseiller la commune sur le statut de l'étang (fondé en titre). Son conseil permettra d'éviter une étude d'impact qui ralentirait la progression de l'opération. Le devis de son intervention s'élève à 2 400 € HT, (2 880 € TTC). Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mission d'assistance technique et administrative liée à la problématique de l'eau sur le site de l'étang du Roger et autorise le Maire à signer le devis.
- Affaire Billot : Monsieur le Maire donne lecture du jugement du Tribunal administratif d'Orléans. La commune choisit de ne pas faire appel de la décision.
- Brocante : elle est déplacée à l'étang du Roger. Le comité des fêtes a prévenu les exposants.
- Pêche : Jean-Luc BABIN a proposé de modifier les horaires d'ouverture du site pendant l'été. L'assemblée décide que l'ouverture du site est prolongée jusqu'à 22h00 du 15 juin au 15 septembre. Un courrier d'information sera adressé aux titulaires de la carte « saison » et le règlement modifié.
- Abribus « Serrerie » : l'opération n'a pas été retenue au budget 2016.
- 13 juillet 2016 : le comité des fêtes sollicite toutes les bonnes volontés pour l'organisation des animations (montage/démontage).
- Délégation du conseil au maire : M. le Maire présente la liste des dépenses d'investissement exécutées depuis le 1^{er} janvier 2016 au titre de sa délégation (Lumifête 600 €, IBS 223.20 €, Allouard 547.20 €, ERDF 1255.97 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Daniel ROINSOLLE